

Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance



CCN Entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiments, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes dite SDLM

IDCC 1404

Régime de prévoyance obligatoire conventionnel

Ensemble du personnel - Non-cadre* et cadre*

À compter du 1^{er} janvier 2025

TAUX DE COTISATION En pourcentage du salaire annuel brut				
Garanties	Non cadre		Cadre	
	T1	T2	T1	T2
Décès - IAD	0,24 %	0,24 %	0,24 %	0,24 %
Incapacité de travail (100 %)	1,02 %	1,02 %	1,02 %	2,31 %
Incapacité de travail	0,29 %	0,29 %	0,29 %	0,77 %
Incapacité - IPP	0,20 %	0,20 %	0,20 %	0,53 %
Taux Contractuel	1,75 %	1,75 %	1,75 %	3,85 %

* tel que défini par votre entreprise au titre du contrat souscrit (selon la législation en vigueur)

T1 : fraction de salaire inférieure ou égale au Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

T2 : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.

IAD : Invalidité Absolue Définitive

IPP : Incapacité Permanente Professionnelle

Répartition des cotisations : 60 % Employeur, 40 % Salarié

Personnel NON-CADRE

TAUX DE COTISATIONS En pourcentage du salaire annuel brut			
Garanties	T1, T2		
	Employeur	Salarié	Total
Décès - IAD	0,144 %	0,096 %	0,24 %
Incapacité de travail (100 %)	0,612 %	0,408 %	1,02 %
Incapacité de travail	0,174 %	0,116 %	0,29 %
Invalidité - IPP	0,12 %	0,08 %	0,20 %
Taux Contractuel	1,05 %	0,70 %	1,75 %

Personnel CADRE

TAUX DE COTISATIONS En pourcentage du salaire annuel brut						
Garanties	T1			T2		
	Employeur	Salarié	Total	Employeur	Salarié	Total
Décès - IAD	0,144 %	0,096 %	0,24 %	0,144 %	0,096 %	0,24 %
Incapacité de travail (100 %)	0,612 %	0,408 %	1,02 %	1,386 %	0,924 %	2,31 %
Incapacité de travail	0,174 %	0,116 %	0,29 %	0,462 %	0,308 %	0,77 %
Invalidité - IPP	0,12 %	0,08 %	0,20 %	0,32 %	0,21 %	0,53 %
Taux Contractuel	1,05 %	0,70 %	1,75 %	2,312 %	1,538 %	3,85 %